

Note sur les érosions de Vallamand

Autor(en): **Fraisse, W.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles**

Band (Jahr): **17 (1880-1881)**

Heft 84

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-259351>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

NOTE

SUR

LES ÉROSIONS DE VALLAMAND

PAR

M. W. FRAISSE

ingénieur.



Les érosions que l'on observe sur les rives du lac de Morat au village de Vallamand-dessous sont une conséquence évidente de l'abaissement des eaux du Jura. Elles se sont produites sur un sol éminemment friable et spongieux qui formait le fond habituel du lac. C'est un terrain mou et sans consistance qui est maintenant battu par la vague; mais cela n'intéresse que la grève mise à découvert par l'abaissement de l'eau d'environ 1^m,50, sans sortir des limites acquises par l'Etat, selon un récent décret du Grand Conseil. Ce terrain gagné sur le lac sera jalonné et arpenté au profit de l'Etat qui y fera faire des plantations utiles. Les propriétés particulières et cultivées n'ont point à en souffrir et ne courent aucun risque probable.

Du reste ce résultat avait déjà été prévu dès 1865 dans un rapport officiel qui m'avait été demandé par l'Etat bien avant le décret d'exécution des autorités fédérales. La quantité de terrain prévue sous Vallamand, s'écarte même peu de celle indiquée par le récent décret du Grand Conseil.

Un éboulement plus grave s'est produit en 1874 à Bipschal, sur la rive occidentale du lac de Biemme, de Neuveville à Douanne. J'ai déjà eu l'honneur d'en entretenir la Société le 6 janvier 1875. Cet éboulement détruisit une petite maison qu'il fallut démolir, et environ 50 ares de bonnes vignes. Le gouvernement de Berne a supporté une dépense assez élevée pour les indemnités et les travaux de consolidation de la rive

qui ont été nécessaires. On peut rappeler à ce sujet que, déjà bien avant le décret d'exécution de l'abaissement des eaux du Jura, les gouvernements de Berne et de Neuchâtel ont eu soin de faire explorer attentivement les rives des lacs par des géologues et des ingénieurs nombreux et réputés, au point de vue des conséquences que l'abaissement pourrait avoir sur le sol voisin et les constructions existantes. Leurs rapports ont été imprimés.

Les quelques accidents qui se sont produits jusqu'à présent à cet égard, ne sortent pas des limites des éventualités qui pouvaient être prévues. L'éboulement de Bipschal est le seul un peu important.

Un autre éboulement plus grave s'est produit à Hagneck, en 1877, par la poussée de la berge de droite de la grande et profonde tranchée ouverte en ce point dans la colline de ce nom. Cette tranchée, profonde de 20 mètres environ au point du passage, est ouverte dans une stratification de marnes et de molasse grossière, reconnue d'avance par de nombreux sondages. L'inclinaison des couches est peu prononcée et leur paroi ne laisse apercevoir que des filtrations insignifiantes d'eau intérieure. Mais l'absence d'appui latéral a provoqué des fissures, et par suite le détachement de fragments considérables dans la tranchée. Le pont, de 55 mètres d'ouverture, formé d'un seul arc en fer entre deux culées en maçonnerie, a été démoli par cette pression qui s'est produite sur la culée de droite; mais cet accident, qui a exigé une reconstruction coûteuse, n'a point de rapport avec l'abaissement des eaux. C'est l'effet de la tranchée seule, ouverte dans un sol défavorable quoique les sondages antérieurs n'eussent rencontré partout qu'une roche assez dure pour exiger l'emploi de la mine pour en opérer le déblai.

